

Zeitschrift: Le nouveau conteur vaudois et romand
Band: 82 (1955)
Heft: 11

Artikel: Le "Glossaire" sur un nouvel élan !
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-229616>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 01.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Un vieux dicton avait autrefois cours dans ce coin du Jorat : « On ne fait rien de bien sans la clef aux moines ». Sans doute cela signifiait-il qu'il fallait, pour prospérer, être au mieux avec les seigneurs ecclésiastiques.

Ces maigres données enregistrées, il me restait à remplir la seconde partie du programme : rejoindre les Rueyres sur Chardonne par le sentier établi, il y a huit siècles (avant 1134), pour le « magister » chargé de la surveillance des deux établissements religieux.

Hélas ! les bois du Jorat, détrempés à fond, sont d'un accès difficile. Le pied enfonce à moitié dans la glaise. D'autre part, le ciel se fait menaçant. Mieux vaut

renvoyer à une autre fois la traversée de la forêt pour éviter d'être mouillé jusqu'aux os. Il s'agit de filer en vitesse par la Crottaz et Echerins sur La Croix. Les bondes des cieux ne tardent guère à s'ouvrir. Nombreux les promeneurs heureux, comme moi, de se réfugier à l'hospitalière auberge montagnarde.

Durant deux mortelles heures, il ne cesse de dégouliner. Enfin une éclaircie sérieuse. Profitons-en pour dégringoler sur Lutry, par Bossière et Savuit.

¹ Pages 11-13.

² № XV, p. 176 ; № XVI, p. 178.

³ II, 571 - 2 — I, 453.

Le « Glossaire » sur un nouvel élan !

— Le 56^e rapport annuel de la Rédaction du *Glossaire des patois de la Suisse romande* vient de paraître. On y peut suivre la réjouissante activité de cette précieuse institution...

Grâce à une sensible amélioration financière, le *Glossaire* prend un élan nouveau et le fascicule XXVI s'élabore dans des conditions bien meilleures et selon un plan de travail admirablement et sûrement concerté...

La partie « bibliographie linguistique » de ce 56^e rapport est des plus intéressantes et l'on est, à chaque fois, étonné du nombre de linguistes distingués qui collaborent à des recherches souvent délicates concernant soit la littérature patoisante, soit sa lexicographie.

Dans sa « Chronique », M. Robert Godet, président de la Commission philologique, se réjouit de « l'heureuse initiative de Radio-Lausanne qui encourage les groupements patoisants déjà existants, et de la création du « Conseil des patoisants » où le *Glossaire* est représenté par M. Schulé, rédacteur en chef romand et qui vient à point affermir une saine rédac-

tion contre le dédain et les préjugés dont les patois ont souffert ». rms.

— Le Conseil des Etats a, à son tour, approuvé le subventionnement des glossaires nationaux, à l'unanimité par 30 voix, sur rapport de M. Egli (Lucerne), appuyé par M. Picot (Genève). La Confédération subventionnera ainsi les glossaires des patois, couvrant leurs frais dans une mesure de 65 % pour l'allemande, 70 % pour le romand et 75 % pour l'italien et le romanche, mais pour un montant annuel maximum de 60 000 francs pour chaque glossaire. Cette mesure est valable jusqu'à fin 1964.

L'HEURE B... !

Non, non, il ne s'agit pas de la Bombe atomique ! Mais de

Midi... l'heure du 7 heures

BERGER

votre apéritif préféré !